

**DECISION N° 16/2001/CM/UEMOA RELATIVE AU PROGRAMME PLURIANNUEL DE  
CONVERGENCE, DE STABILITE, DE CROISSANCE ET DE SOLIDARITE  
ACTUALISEE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE BISSAU AU TITRE DE LA PERIODE  
2002-2004**

**LE CONSEIL DES MINISTRES DE L'UNION ECONOMIQUE ET  
MONETAIRE OUEST AFRICAINE (UEMOA)**

- Vu** le Traité de l'UEMOA, notamment en ses articles 4, 8, 16, 20, 21, 25, 60 et 63 à 75 ;
- Vu** l'Acte Additionnel n° 04/99, du 08 décembre 1999, portant Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité entre les Etats membres de l'UEMOA ;
- Vu** le Règlement n° 11/99/CM/UEMOA, du 21 décembre 1999, portant modalités de mise en œuvre du Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité entre les Etats membres de l'UEMOA ;
- Vu** la Directive n° 01/96/CM, du 15 janvier 1996, relative à la mise en œuvre de la surveillance multilatérale des politiques économiques, au sein des Etats membres de l'UEMOA ;
- Vu** la Directive n° 01/2000/CM/UEMOA, du 30 mars 2000, portant définition d'un calendrier opérationnel pour la mise en œuvre du Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité entre les Etats membres de l'UEMOA ;

- Vu** la Décision 04/2001/ CM/UEMOA, du 29 mars 2001, relative au programme pluriannuel de la Guinée Bissau au titre de la période 2001-2003 ;
- Vu** la Recommandation n° 02/99/CM/UEMOA, du 21 décembre 1999, relative à la définition des indicateurs de tableau de bord dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité entre les Etats membres de l'UEMOA ;
- Vu** le Programme pluriannuel de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité, de la **Guinée Bissau** au titre de la période 2002-2004, reçu par la Commission, **le 23 novembre 2001** ;
- Vu** le Rapport de la Commission sur le programme visé ci-dessus, transmis à la **Guinée Bissau, le 29 novembre 2001** ;
- Vu** l'Avis, en date **du 29 novembre 2001**, de la Commission ;
- Vu** l'Avis, en date **du 07 décembre 2001**, du Comité des Experts ;

**Considérant** que la Guinée Bissau a proposé un programme pluriannuel actualisé cohérent avec le programme monétaire et le programme économique et financier soutenus par la communauté financière internationale ;

**Considérant** que la Guinée Bissau s'est engagé à assurer la relance de l'économie à travers une croissance vigoureuse du PIB de l'ordre de 8 % en moyenne dans la période de 2002-2004 et à mettre en œuvre des mesures courageuses visant à restructurer les finances publiques ;

**Considérant** toutefois que les contre-performances budgétaires en 2001 inscrivent la tendance de l'évolution des finances publiques dans des perspectives mitigées

**Considérant** que les mesures et réformes à mettre en œuvre en 2002 pour assurer la rupture nécessaire à la réalisation des performances attendues en matière de convergence économique n'ont pas été suffisamment bien identifiées.

**Considérant** que la cohérence du cadre statistique perd de sa fiabilité en raison de l'absence d'informations statistiques sur les comptes nationaux et sur la dette publique.

**DECIDE :**

**Article premier**

La République de la **Guinée Bissau** transmettra à la Commission, un programme pluriannuel de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité réaménagé, couvrant la période 2002-2004, au plus tard le 15 janvier 2002.

**Article 2**

Les Autorités de la République de la **Guinée Bissau** sont invitées à faire ressortir dans le programme réaménagé, les possibilités d'assurer en 2002 une rupture de la tendance de l'évolution des finances publiques constatée en 2001. Elles devraient par conséquent fournir les informations statistiques sur la dette publique et sur les comptes nationaux et indiquer un calendrier de mise en œuvre des mesures et réformes envisagées pour l'année en 2002.

**Article 3**

La Commission de l'UEMOA est chargée du suivi de l'exécution de la présente Décision, qui entre en vigueur à la date de sa signature et sera publiée au Bulletin Officiel de l'Union.

**Fait à Dakar, le 18 décembre 2001**

**Pour le Conseil des Ministres**

**Le Président**

**Abdoulaye DIOP**

